

# « Quelles perspectives pour une paix durable ? »

## Conférence internationale

Vendredi 21 avril 2006 – Salle II - UNESCO – Paris

organisée par l'Institut International d'Études Stratégiques (IIES-PARIS)

### Droits et responsabilités de l'Homme

---

#### **Les artisans de paix entre l'idéalisme de la non-violence et les exigences de la sécurité et de la défense nationale**

Le 20<sup>e</sup> siècle a connu deux guerres mondiales qui ont coûté la vie à des dizaines de millions de personnes. Des champs de bataille putrides et des champs de ruines baignés de larmes ont pourtant germé des semences de réflexion profonde sur le Mal enfoui en chaque être humain et dans les tréfonds de l'humanité. De timides pousses sont sorties de terre. Certaines, trop précoces, n'ont pas résisté à l'hiver tardif dans lequel les nations meurtries étaient encore engourdis. La Société des Nations eut une existence trop brève pour empêcher une seconde guerre mondiale. D'autres pousses ont plus tard survécu et ont mûri. L'ONU, au fil de ses crises de croissance, est devenue une organisation adulte et la famille des institutions internationales porteuses de paix se fait de plus en plus nombreuse d'année en année.

Mais sans des hommes de conviction et de foi dans l'être humain, dans l'humanité ou en Dieu et dans l'amour, il n'y aurait pas d'organisations internationales pour semer la paix. Des hommes et des femmes de paix ont fait entendre leur voix et se sont sacrifiés pour semer leur message aux quatre vents. Des Gandhi et des Martin Luther King ont payé de leur vie leur amour pour la justice, la dignité humaine et la liberté. D'autres se sont nourris de la pensée et du sang de ces martyrs et ont suivi leur exemple.

Par cette modeste intervention, je veux rendre hommage aux artisans de paix que sont les pacifistes, les objecteurs de conscience, les croyants et les humanistes, les défenseurs des droits de l'homme, le monde associatif social et humanitaire, les diplomates, les dirigeants politiques, les Prix Nobel de la Paix, les organisations internationales, les organisations religieuses qui, au travers de leur engagement personnel ou collectif non-violent, ont contribué et contribuent à prévenir et à tenter de résoudre les conflits entre des communautés de personnes, à bâtir et à consolider des conditions de paix durables, sans ignorer les réalités et les nécessités de ce monde.

Tension il y a en effet entre l'idéal de paix universelle habitant chacun d'entre nous et l'obligation pour un état de garantir la sécurité et la défense de sa population.

### ***Droit à la légitime défense, à la sécurité et à une défense nationale***

Le principe de la légitime défense individuelle et de la légitime défense collective est reconnu dans les codes de lois et les constitutions de tous les pays ainsi que dans le droit international. De tout temps, les sociétés humaines se sont organisées pour prévenir toute agression extérieure, pour se défendre en cas de conflit et pour sauvegarder l'intégrité de leur espace de vie.

Par leur adhésion à l'ONU, les états modernes se reconnaissent mutuellement le droit légitime à l'inviolabilité de leur territoire et à la défense de l'intégrité de leurs populations contre tout ennemi potentiel. Des tensions existent toujours entre les états et des revendications territoriales au détriment d'un pays voisin persistent. Toutefois, la tendance internationale est au règlement des conflits par la négociation et la diplomatie plutôt que par les armes. Les menaces de mise au ban de la communauté internationale et de sanctions internationales font partie des stratégies visant à prévenir les guerres entre états. Les mécanismes de prévention des conflits mis en place au sein de l'ONU, de l'OSCE ou du Conseil de l'Europe réduisent les risques de conflits armés internationaux et contribuent à installer un état de non-guerre durable, voire de paix réelle. L'expérience de la Seconde Guerre Mondiale n'est pas étrangère à cette évolution et à l'organisation de la communauté internationale des états.

Les guerres intestines, les conflits ethniques, les luttes armées menées par des peuples pour leur autonomie ou leur indépendance, les combats pour le séparatisme, le terrorisme national, la répression armée par une oligarchie dictatoriale sont révélateurs de problèmes nationaux structurels particuliers pour lesquels les solutions politiques non-violentes sont les seules réponses valables à court terme et à long terme.

Le terrorisme international à caractère religieux pose un problème d'une toute autre nature auxquels les états s'efforcent de trouver une réponse. Les politiques mises en place en vue de garantir la sécurité des populations civiles sont variées. Elles sont toutefois loin d'être irréprochables et ne prennent peut-être pas suffisamment en compte leurs racines politiques, culturelles et économiques.

### ***Les limites de la sécurité nationale***

Dans le nouveau contexte de terrorisme international, l'interprétation du droit à la sécurité d'une nation conduit parfois à des actions militaires qui posent problème. Il arrive qu'un chef d'état ou un gouvernement donne l'ordre à son armée d'attaquer un pays voisin, de procéder à des frappes aériennes préventives ou de représailles contre un autre état, d'occuper un autre pays pour y détruire les ressources humaines ou les arsenaux militaires constituant une menace réelle ou potentielle pour sa sécurité. Dans certaines situations, les limites entre la légitime défense, la dissuasion, l'action préventive menée contre une menace extérieure potentielle, et une guerre d'agression deviennent alors très floues, contestables et contestées, voire inacceptables.

### *Les pacifistes et les objecteurs de conscience, artisans de paix*

Les voies choisies par les états pour résoudre ou prévenir les conflits internationaux ou domestiques sont multiples mais elles peuvent se résumer à trois options : le dialogue, le dialogue suivi du recours à la force armée en cas d'échec, et enfin la guerre.

Les pacifistes opposés à toute guerre et les objecteurs de conscience au service militaire sont des inconditionnels de la non-violence.

Dans toutes les religions, la vie est sacrée et ôter une vie est un crime. Tu ne tueras point, dit la Bible, et d'autres religions disent de même en d'autres termes. Les non-croyants souscrivent également à cette valeur. Le droit à la vie et la protection de la vie sont inscrits dans toutes les lois nationales et le droit international. Un individu ne peut impunément, de son propre chef, assassiner un autre individu.

Chaque individu désireux de contribuer à la défense armée de son pays a la possibilité de le faire en s'engageant comme volontaire dans l'armée ou en répondant à la conscription. C'est un choix de conscience personnel validé par la société et ses élus. Là où il n'existe pas d'armée de métier, chaque individu devrait toutefois avoir le droit à ne pas faire la guerre contre son gré voire même de refuser le service militaire si ses convictions religieuses ou philosophiques placent le respect de la vie humaine au-dessus de toute autre valeur. C'est également un choix de conscience personnel et il est heureux de constater que, dans un nombre croissant de pays, le droit à l'objection de conscience est de plus en plus perçu comme un droit sacré de la personne. C'est le cas dans presque tous les états-membres du Conseil de l'Europe. Des zones de conflit récent ou potentiel restent toutefois imperméables à la reconnaissance de l'objection de conscience au service militaire et au droit de ne pas tuer pour résoudre un éventuel conflit inter-étatique. C'est notamment le cas en Arménie et en Azerbaïdjan ou en Corée du Sud et en Corée du Nord, pour ne citer que deux régions du globe où existent des tensions politiques ou des revendications territoriales. Dans de tels contextes, les pacifistes et les objecteurs de conscience sont mal vus et dérangent les milieux politiques.

Les états perçoivent habituellement l'éventuelle reconnaissance de l'objection de conscience comme une menace d'affaiblissement potentiel de leurs capacités de défendre leurs populations et les dirigeants politiques hésitent à prendre ce risque. Le droit à l'objection de conscience doit toutefois être rencontré car de par le monde, des centaines de milliers d'objecteurs, en majorité motivés par leurs convictions religieuses et leur sens du caractère sacré de la vie humaine, ont payé de leur liberté, voire de leur vie, ce choix de conscience.

Les objecteurs de conscience actuels qui ont profité des fruits des combats de leurs prédécesseurs ont, de ce fait, et sans doute plus que quiconque, la responsabilité de contribuer à la résolution non-violente des conflits et surtout à la prévention de conflits, qu'ils soient inter-ethniques, inter-religieux, politiques, idéologiques, régionaux ou internationaux.

Si leur motivation est sincère et profonde, ils doivent en tout temps être des artisans de paix. Ils doivent en tout temps être à la pointe du combat non-violent pour le maintien d'une paix sociale et internationale durable. Ils peuvent y contribuer de diverses manières. En nourrissant et en faisant rayonner autour d'eux la paix et l'amour qu'ils portent en eux. En diffusant les convictions philosophiques ou religieuses auxquelles s'abreuvent leur respect de la vie et des êtres humains. En participant au combat pacifique pour les droits humains et les droits des minorités.

### ***Les défenseurs des droits de l'homme et le monde associatif, artisans de paix***

Les défenseurs des droits humains, croyants ou humanistes, participent pleinement à la paix sociale à l'intérieur des états grâce à une panoplie de programmes de soutien s'inscrivant dans le long terme. La mise en place, le maintien et le développement de relations harmonieuses entre les groupes sociaux, entre les communautés ethniques, religieuses et linguistiques. Le respect des droits des minorités. Le dialogue inter-religieux et interculturel. Le libre exercice des droits culturels. La lutte contre le racisme, l'intolérance religieuse sous toutes ses formes et la xénophobie. L'égalité des droits et des chances entre les hommes et les femmes. L'accès à l'éducation et à la culture. La promotion de la justice sociale. La promotion de la liberté d'expression, d'association et de réunion. Le respect de la liberté de religion et de croyance. Le soutien à la société civile dans les pays non-démocratiques. La promotion de la démocratie et de l'état de droit.

Beaucoup reste à faire malgré le dévouement des défenseurs des droits de l'homme. Malgré le travail inlassable d'organisations humanitaires comme la Croix-Rouge ou Médecins sans Frontières, il ne se passe pas un jour sans que les médias ne nous rappellent que le droit à la vie n'est pas un droit acquis partout, que des enfants meurent de faim ou du sida, que des réfugiés sont parqués dans des camps depuis des années sans espoir d'en sortir faute d'accord politique, que des populations entières sont soudainement déplacées et perdent tous leurs biens en raison d'affrontements politico-militaires dont elles n'ont rien à faire. Sans le travail constant des volontaires et des professionnels des organisations humanitaires, il n'y aurait aucun espoir de paix dans certaines régions du globe.

### ***Les organisations religieuses, artisans de paix***

Dans maints endroits du monde, les religions abrahamiques sont, à des degrés divers et sous diverses formes, partie prenante à des conflits armés : Israël/ Palestine, Nigeria, Soudan, Irak. En outre, depuis le 11 septembre 2001, le monde s'est retrouvé sous la menace de l'extrémisme et du terrorisme religieux.

Toutefois, les religions peuvent également être des artisans de pardon mutuel, de réconciliation et de paix dans des conflits à caractère religieux ou non. D'une part, les dirigeants spirituels peuvent aider leurs brebis à réinterpréter leurs principes religieux de manière à contribuer à la co-existence pacifique avec des croyants d'autres religions. D'autre part, au-delà du dialogue interreligieux traditionnel, des communautés et des dirigeants de religions différentes peuvent joindre leurs efforts pour résoudre des conflits ayant en partie des racines religieuses. Les cas de médiation et d'efforts de paix dûs à des institutions et à des dirigeants religieux ne sont plus rares. En 1972, le Conseil Mondial des Eglises et la Conférence Pan-africaine des

Eglises a, par sa médiation, été l'artisan d'un accord de paix au Soudan, dont on peut déplorer qu'il fut trop bref. En 1992, la communauté de Sant' Egidio a mené une médiation qui a permis de mettre fin à la guerre civile au Mozambique. Après la rencontre interreligieuse d'Assise en 1994, la Communauté de Sant' Egidio a été sollicitée pour initier un processus de paix en Algérie. D'autres entreprises ont connu une issue moins heureuse mais elles ont permis d'accumuler de l'expérience et du savoir-faire qui peuvent être pleins d'enseignements pour la résolution de futurs conflits dans le monde. Depuis l'an 2000, l'Institut Américain de la Paix (USIP) a développé des programmes de résolution de conflits avec des acteurs religieux locaux au Nigéria, au Soudan, en Israël, en Iran, en Arabie Saoudite, en Macédoine et en Indonésie. On pourrait également citer l'œuvre admirable du « Centre International pour la Réconciliation » de la Cathédrale de Coventry dans les conflits impliquant les trois principales religions monothéistes ou encore la « Fondation pour la Réconciliation au Moyen-Orient », active sur le terrain en Irak et dans le conflit israélo-palestinien.

Le rôle que pourraient jouer les acteurs religieux locaux a été très largement sous-estimé dans les négociations diplomatiques et politiques classiques, notamment dans les conflits à caractère religieux, mais n'appartient-il pas également aux croyants et aux organisations religieuses de prendre des initiatives et de s'imposer comme artisans de paix sur la scène internationale ?

Depuis un demi-siècle, la voie de la paix a été ouverte par une grande diversité d'acteurs aux motivations variées mais sincères et profondes. Le spectacle bruyant des guerres et des conflits offert quotidiennement comme plat du jour par les télévisions du monde entier ne doit pas occulter dans nos esprits le travail humble, patient et silencieux de ceux qui oeuvrent, loin du fracas des médias, à la construction d'un monde meilleur. Ils nous appellent à partager leur espérance et leur saint labeur, à devenir également des artisans de réconciliation et de paix.

Willy Fautré, director  
Human Rights Without Frontiers Int.  
<http://www.hrwf.net>  
<http://www.willyfautre.org>  
[w.fautre@hwf.net](mailto:w.fautre@hwf.net)